ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. 1 N. 14

Mémoire

[Vergnou?] a l'honneur de proposer à l'académie Royale de Chirurgie la fondation d'un prix de la valeur de 300# pour être distribué tous les ans et à perpétuité à l'auteur du mémoire qui sera jugé le meilleur par le Comité sur la partie des accouchemens

Le Sujet du mémoire sera déterminé par l'académie Royale de Chirurgie

Tous les Chirurgicoles et étrangers pourront concourir, excepté les membres de l'académie

Les conditions que je désirerois être remplies pour cette fondation sont.

1° le que le sujet sera choisi autant qu'il sera possible dans la partie des accouchemens à l'exception cependant que la matière étant épuisée et qu'il n'y auroit pas de mémoires assés intéressans sur cette matière, l'académie ou le Comité pourra adjuger le prix à un Chirurgien ou accoucheur quelconque qui aura fait quelque découverte utile et intéressante à l'humanité ayant rapport aux accouchemens ou maladies qui en dépendent

Je désire que l'accoucheur de la Reine qui

ARC 8 a 3 n° 1

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Le remplacé soit admis au Comité, ainsi que les deux Professeurs Royaux sur les accouchements

Je laisse à ma famille après moi le soin de veiller à la présente fondation à l'effet de remplir mes intentions

D'après l'agrément du Roi et de la Reine de la Reine je le dis que la médaille d'or de la Reine de prix représente d'un côté l'effigie ~~de la Reine~~ et de l'autre prix fondé par Vermont Conseiller de l'académie accoucheur de la Reine année 1784.

D'après ces propositions il doit résulter une délibération du Bureau de l'académie pour nommer un des académiciens à l'effet d'accepter ma fondation par laquelle l'académie s'obligera à l'exécution des conventions

M^e Boursier notaire, d'après la délibération fera les actes nécessaires à ce et se chargera de faire l'acquisition du Contrat de l'académie /.